

Circulaires pour organiser la rentrée de 1939.

Numéro d'inventaire : 1978.03793 (1-10)

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1939

Description : Feuilles manuscrites et ronéotées. Pliures.

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 10

Lieux : Seine-Maritime

Circulaire urgente.

À la réception de cette note: Les maîtres mobilisés aviseront le directeur du chef lieu de canton qui m'adressera un état récapitulatif pour le 10 sept^{bre}.

Les maîtres qui pourraient être mobilisés par la suite m'en aviseront directement.

Tout en laissant à chacun sa liberté de décision, je conseille vivement aux maîtres et maîtresses qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre leur poste et de s'y tenir à la disposition des autorités locales.

Les maîtres qui avaient obtenu leur changement en juin ou juillet pourront, sauf avis contraire, que ils soient titulaires ou intérimaires, rester à leur ancien poste s'ils n'ont pas encore déménagé. Chacun devra me faire connaître directement, pour le 6 septembre, quelle décision il aura prise.

En cas de notification radiophonique, s'y conformer.

Bernay, le 1. g. 39.

Inspecteur primaire,
Signé : Appert.

Note de service

- 1^o Les interimaires qui n'ont pas encore rejoint le poste qu'elles occupaient en juillet, doivent le faire immédiatement, quelle que soit leur situation de famille et m'aviser directement dès leur retour.
- 2^o Les maîtresses qui connaissent des titulaires du B.E.-a fortiori du B.S.- qui seraient disposées à assurer le service d'une classe voudront bien les inviter à m'adresser une demande qui devra porter les indications suivantes: Nom, prénom, date de naissance, diplômes, situation de famille, situation actuelle du mari, adresse au 31 juillet, profession au 31 juillet, profession du mari, résidence actuelle, nombre d'enfants.

Le 15 Septembre 1939.

S. Inspectrice primaire, signé: Appart

Circulaire urgente

Les maîtres mobilisés voudront bien dès réception de cette note avoir le directeur du chef lieu de canton qui m'adressera un tableau récapitulatif pour le 10 Septembre passé fait.

Les maîtres qui pourraient être mobilisés après réception de cette note voudront bien m'assurer directement.

Voilà, en laissant à chacun sa liberté de décision, je conseille vivement aux maîtres et maîtresses qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre leur poste et de s'y tenir à la disposition des autorités locales. Les maîtres devront leur décliner à l'un des deux mouvements de juin et juillet sans dire contraire, rester à leur ancien poste si ils n'ont pas encore donné naissance à cette note intérêse et concerne les informées aussi bien que les titulaires. Chaque maître devra me faire connaître brièvement pour le 6 Septembre quelle décision il aura pris. En cas de notification radiotéléphonique, s'y conformer.

Bruxelles 19e 7^e Septembre 1919

Ministère primaire, branche d'ordre

P. G. E. W. Dep.